

Essentiel ou Intensif Deux poids, deux mesures ?

Informations sur les « nouvelles modalités d'accompagnement » Dans le cadre du CSE du 24/09/26

Pour l'établissement, les objectifs affirmés sont :

- L'accélération du retour vers l'emploi
- La mise en œuvre d'un accompagnement intensif massifié sur les publics les plus éloignés, par des conseillers dédiés avec un portefeuille restreint
- S'appuyer sur les outils numériques rénovés pour l'atteinte de plus de résultats. (ex : NOVA, SOPHIE, IA...)

Les conditions de réussite sont

- Des collectifs embarqués, agence par agence sur le projet au travers d'un déploiement s'étalant entre novembre 2026 à avril 2027, au rythme du collectif.
- L'accompagnement des conseillers et des managers sur cette transformation pour le meilleur choix dans le moment et dans l'organisation.

Concrètement,

Selon les modalités, il est défini des « portefeuilles repères » issus du pilote :

50/60 DE pour un portefeuille intensif

500/700 DE pour un portefeuille essentiel

Compte tenu de la charge que cela représente, l'établissement mise sur le renforcement de la mutualisation sur certains portefeuilles ou sur certaines activités...

Le compte n'y est pas.

Nous dénonçons le déni de réalité :

- Remontée du chiffre du chômage, d'où des portefeuilles bien au-delà des prévisions
- Un DE loin de l'emploi en accompagnement intensif au bout de 6 mois aura-t-il l'autonomie pour intégrer un accompagnement essentiel ? nous en doutons.
- Non prise en compte de l'activité des collègues à temps partiel. Elle se traduit irrémédiablement sur un report de charge vers les collègues à temps plein notamment sur les activités contraintes (ex : accueil...)

Nous y voyons un risque de maltraitance et une source possible de conflits dans les agences. Les managers de proximité vont être pris à partie, soumis à des arbitrages cornéliens, contraints à mettre en place du traitement de masse pour des publics dont l'autonomie est très contestable.

Rejoignez-nous dès maintenant !
syndicat.cfe-cgc-pdl@francetravail.fr

La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres A compter de D1, coefficient 551

ou conseiller niveau 3

Informations nationales : www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Informations régionales : cfecgcmepl.unblog.fr